

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 4 septembre 2002*

*Messagerie*

## **Projet de loi**

**ouvrant un crédit de fonctionnement de 300 000 F en 2003 et 2004, puis de 400 000 F en 2005 et 2006 au titre de subvention cantonale annuelle pour l'Association Contrechamps**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit de fonctionnement**

Une subvention annuelle de 300 000 F en 2003 et 2004, puis de 400 000 F en 2005 et 2006 est accordée à l'Association Contrechamps au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

### **Art. 2 Budget de fonctionnement**

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement dès 2003 sous la rubrique 31.00.00.365.19.

### **Art. 3 Buts**

Cette subvention doit permettre d'accorder le soutien financier nécessaire à l'Association Contrechamps pour mener ses différentes actions de promotion de la musique contemporaine.

### **Art. 4 Durée**

Elle prendra fin à l'échéance de l'exercice comptable 2006.

Avant toute demande de renouvellement par le biais d'un projet de loi, l'association présente un rapport d'évaluation.

**Art. 5      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

A Genève et au-delà de nos frontières, l'Association Contrechamps est devenue une référence dans le domaine de la musique contemporaine. Quelques chiffres peuvent donner une idée du chemin parcouru. Fondée en 1977, longtemps liée à la salle Patiño<sup>1</sup>, l'Association Contrechamps a organisé plus de 300 concerts à Genève et invité les plus grands compositeurs de notre époque (Luigi Nono, John Cage, Pierre Boulez, Luciano Berio).

L'Ensemble Contrechamps, créé en 1981, a enregistré une quinzaine de disques avec des maisons internationales de grand renom. Les éditions Contrechamps ont publié, par ailleurs, près de quarante livres avec une diffusion internationale. Ces multiples activités ont permis d'atteindre l'objectif premier : intégrer le répertoire du XX<sup>e</sup> siècle dans la conscience publique et dans les institutions d'enseignement genevois. « La musique contemporaine », qui suscitait la défiance, n'est plus en marge de la vie musicale genevoise, mais au centre.

### **1. Les lignes d'action**

Pour parvenir à ce résultat, l'Association Contrechamps a développé sept lignes d'action :

- présentation du répertoire du XX<sup>e</sup> siècle par une série de 12 concerts répartis tout au long de l'année. Un public nombreux et passionné, de tout âge, fréquente ces rendez-vous musicaux. En effet, le nombre d'abonnés s'élève à 350 et 350 à 800 auditeurs se déplacent pour un concert au BFM ou au studio Ansermet de la radio;
- élargissement du public non seulement par la programmation et par le travail de promotion et d'information, mais aussi par l'organisation de présentations, conférences, animations, ateliers adaptés aux différentes catégories de public. Au titre de ce travail pédagogique, chaque concert fait l'objet d'une présentation en présence des musiciens et parfois des compositeurs; des actions d'initiation sont organisées pour les écoliers du canton de Genève et de la France voisine;

---

<sup>1</sup> Aujourd'hui Cité Bleue.

- développement de la pratique du répertoire contemporain au plus haut niveau grâce à l'Ensemble Contrechamps; les musiciens de l'ensemble sont ainsi devenus des relais importants vis-à-vis de la jeune génération;
- mise en valeur de jeunes compositeurs par des commandes et des exécutions, promotion à l'étranger au gré des concerts et des tournées de ces créateurs;
- collaboration avec d'autres institutions genevoises, comme le Musée d'art et d'histoire (reconstitution du ballet « La création du monde ») ou le Grand-Théâtre (exécution des *Sequenze* de Luciano Berio);
- organisation de 10 à 13 concerts et de tournées en Suisse et à l'étranger. A titre d'exemple citons la collaboration avec le Collegium Novum de Zurich, les prestations régulières dans le cadre des Tage für neue Musik à Zurich également, les participations au Festival de Lucerne, les invitations à Madrid, Paris, Bruxelles, Fontainebleau, Riga, Valence, etc. <sup>2</sup>;
- publication et diffusion d'ouvrages qui font état des démarches contemporaines et permettent l'accès aux textes fondamentaux traitant de la musique du XX<sup>e</sup> siècle (un ou deux ouvrages par an).

## 2. La musique d'un siècle

La capacité de mobiliser le public et de créer l'événement a été parfaitement illustrée par l'opération « Musique d'un siècle »<sup>3</sup>. Liée au changement de millénaire, cette série de dix-neuf programmes thématiques proposait un voyage musical à travers le XX<sup>e</sup> siècle. Les concerts ont connu un succès public sans précédent (450 abonnés). Cette réussite peut être attribuée à la cohérence des choix, la régularité des rendez-vous, la qualité des interprètes et le travail de promotion. Un événement de cette ampleur n'a été possible qu'avec l'afflux de ressources exceptionnelles. Les apports du privé se sont montés à 500 000 F. Si la série de concerts a permis d'apprécier les compétences de l'équipe de Contrechamps, elle soulève le problème du « retour à l'ordinaire », de l'inadéquation des moyens pour répondre à un public soudainement élargi.

---

<sup>2</sup> Invitations pour 2002.

<sup>3</sup> « La Musique d'un siècle » s'est déroulée sur deux ans (2000-2001).

### 3. Les musiciens et les administratifs

Cette activité abondante pourrait laisser supposer que les effectifs de musiciens et d'administratifs sont bien étoffés. En réalité, la dotation en personnel est restreinte et les coûts salariaux (cachets et traitements) comprimés au maximum.

Les musiciens de l'Ensemble Contrechamps sont engagés selon deux formules complémentaires :

- a) un noyau de 7 musiciens reçoit un salaire fixe, correspondant au taux d'activité dans l'année, soit 1 911 F par personne et par mois;
- b) les autres musiciens sont engagés au contrat.

La régie est assurée par une personne engagée au contrat.

Quant à l'infrastructure administrative de l'Association Contrechamps, elle comprend 6 personnes, soit l'équivalent de 3,26 postes à plein temps. En 2002, le détail des fonctions et des taux d'activité est le suivant :

- un directeur artistique, en charge de la programmation (25 %);
- un administrateur général (80 %);
- un responsable de la promotion (66 %);
- deux personnes chargées de la gestion de l'Ensemble Contrechamps (1 x 80 % et 1 x 50 %);
- une personne pour la diffusion des livres (25 %).

Tant l'effectif que le niveau des salaires montrent la nécessité de trouver des solutions économiques pour ne pas dire minimalistes.

### 4. Les liens avec le DIP

Le département de l'instruction publique (DIP) a suivi l'essor de l'Association Contrechamps et la mise au bénéfice, successivement, d'un contrat de confiance (1991-1999) et d'un contrat de prestations (2000-2002)<sup>4</sup>. La commission assurant le suivi des contrats a fait l'éloge, à chaque bilan, de la qualité et de la rigueur des activités de l'Association Contrechamps. Dans son dernier rapport, elle constate que « les objectifs fixés par le contrat de prestations sont atteints ». « L'Association Contrechamps jouit, dans son créneau, d'une réputation égale à celle du Grand-Théâtre ». Et d'ajouter qu'il

---

<sup>4</sup> L'Association Contrechamps est au bénéfice d'un contrat de confiance renouvelable depuis 1991 et d'un contrat de prestations depuis 2000. Le montant alloué est de 100 000 F par an, sous la rubrique budgétaire 31.00.00.365.07.

est difficile d'imaginer un abandon de cette expérience au moment où elle réussit si bien.

## 5. La crise financière

Le succès public, l'éloge des médias n'ont pas empêché que l'Association Contrechamps se retrouve dans les chiffres rouges. Un déficit s'est creusé en 2002, qui a poussé ses responsables à s'adresser à la Ville et au canton de Genève, les deux collectivités publiques subventionnantes, pour venir à la rescousse de leur organisme.

Plusieurs facteurs, d'importance inégale, ont été ainsi évoqués pour expliquer l'impasse financière :

- le blocage des subventions (depuis 12 ans pour le canton);
- le retrait de certains sponsors et en particulier le renoncement de la Fondation Patiño, autrefois un parrain étroitement impliqué dans le développement de l'Association Contrechamps;
- les changements d'infrastructure consécutifs à l'abandon de la salle Patiño. A défaut d'un lieu permanent, l'Association Contrechamps doit louer des salles, engager des techniciens, transporter des instruments;
- l'augmentation des coûts de production liée à la situation du marché (cachets des artistes, hôtels, transports...). Le milieu de la musique contemporaine a changé. Ses acteurs ne sont plus des artistes marginaux en mal de reconnaissance et d'engagements, mais souvent des créateurs et des interprètes demandés, dont les contrats sont actuellement bookés jusqu'en 2004-2005.

L'Association Contrechamps ne souhaite pas augmenter son volume de travail mais combler le fossé existant entre moyens et activités. Dans cet esprit, elle attend d'une aide accrue des pouvoirs publics pour :

- l'ajustement des cachets en fonction de la charge réelle du travail des musiciens (augmentation des services pour « fidéliser » les musiciens);
- l'ajustement des salaires de l'administration qui n'ont pas été adaptés à l'augmentation du coût de la vie depuis 10 ans;
- l'augmentation du taux d'activité du directeur artistique d'un quart de temps à un mi-temps;
- l'engagement d'une personne supplémentaire pour l'administration (gestion des concerts);

- le renouvellement et l'achat de matériel (équipement informatique, instruments);
- le renforcement de la diffusion des Editions Contrechamps;
- le développement des activités pédagogiques, notamment en direction des jeunes;
- le cofinancement de réalisations discographiques;
- la réalisation de programmes en collaboration genevoise, nationale ou internationale (ex. : création d'un opéra avec le Grand-Théâtre).

Contrechamps a proposé une liste de mesures, réparties sur quatre ans, pour réaliser ces opérations. Le document figure en annexe 1.

## **6. La réponse à l'appel de Contrechamps**

Pour sortir de l'ornière financière, une action en trois temps est envisagée, en coordination avec la Ville de Genève :

- une contribution exceptionnelle du fonds culturel de la SECSA, d'un montant de 150 000 F, est accordée sous forme de garantie de déficit , dont le paiement deviendra effectif une fois les comptes 2002 remis;
- une ligne budgétaire est créée en faveur de l'Association Contrechamps, garantissant une certaine continuité des ressources;
- une convention tripartite est négociée et signée par respectivement Contrechamps, la Ville de Genève et le canton de Genève. Prévu pour une période de quatre ans (de 2003 à 2006), cet accord demeure lié à une évaluation à son terme avec pour enjeu la reconduction de l'expérience.

Par ailleurs, la subvention du canton de Genève, qui est stationnaire depuis douze ans, serait réajustée passant de 100 000 F à 300 000 F en 2003 et 2004, puis à 400 000 F en 2005 et 2006. L'apport du canton de Genève se rapprocherait ainsi de celui de la Ville de Genève sans nécessairement rechercher la parité <sup>5</sup>.

Précisons que les montants transitant par Exspau <sup>6</sup> ne devraient plus avoir leur raison d'être. Ils seront intégrés dans les subventions de base.

<sup>5</sup> La Ville de Genève envisage d'inscrire un montant de 580 000 F au projet de budget 2003.

<sup>6</sup> La Ville et l'Etat de Genève ont accordé un soutien aux cinq associations installées dans la salle Patiño lorsqu'elles ont dû quitter ce lieu et faire face à de nouvelles charges de location. L'Exspau est l'organe de répartition de cette aide. Avant cette demande de subvention, l'Etat de Genève participait, par le truchement d'Exspau à hauteur de 88 756 F. Désormais, ce montant ne figurera plus au budget et sera donc intégré dès 2003 dans la subvention de 300 000 F

## 7. Quelques arguments

Il existe plus d'un argument militant en faveur de l'Association Contrechamps.

Citons en particulier :

- la continuité, la qualité et la diversité des activités;
- l'implantation et le rayonnement de la musique contemporaine à Genève et hors des frontières;
- la constitution d'un public curieux et réceptif;
- la dimension pédagogique de cette approche des œuvres d'aujourd'hui; l'invitation des jeunes à ce domaine musical;
- l'intérêt de renforcer ce secteur de la musique après avoir négocié des conventions tripartites avec l'Orchestre de la Suisse romande et l'Orchestre de Chambre de Genève. Un souci d'équité devrait également inspirer la démarche.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

### Annexes :

- *Mesures de consolidation (années 2003 à 2006)*
- *Budget 2002 et 2003*



## ANNEXE 1

**Mesures de consolidation**  
(années 2003 à 2006)

	Coût	
<b>Année 2003</b>		
adaptation services pianiste <sup>1</sup>	15'000	
disques (services musiciens) <sup>2</sup>	20'000	
éditions	20'000	
création d'un mi-temps administratif des concerts <sup>3</sup>	50'000	105'000
<b>Année 2004</b>		
adaptation salaire des musiciens mensualisés (intégration des suppléments) <sup>4</sup>	15'000	
augmentation du taux d'activité du directeur administratif <sup>5</sup>	20'000	
soutien aux tournées (cachets musiciens) <sup>6</sup>	25'000	
disques (services musiciens)	10'000	
éditions	10'000	
amortissements matériel/instruments <sup>7</sup>	10'000	90'000
<b>Année 2005</b>		
disques (services musiciens)	10'000	
éditions	10'000	
création d'un poste de gestion des tournées <sup>8</sup>	50'000	
ajustement des salaires (2%)	10'000	80'000
<b>Année 2006</b>		
éditions	10'000	
contrats musiciens mensualisés <sup>9</sup>	60'000	<u>70'000</u>
		345'000

<sup>1</sup> La pianiste de Contrechamps est de plus en plus sollicitée par les programmes. Il convient de réajuster son contrat aux réalités de son travail.

<sup>2</sup> La production de disques exige des cachets supplémentaires pour les séances de prise de son.

<sup>3</sup> Mi-temps administratif créé pour faire face à la complexité et à la charge de travail croissantes de la gestion des concerts d'abonnement et d'un ensemble de musiciens.

<sup>4</sup> Les services contractuels d'un musicien sont souvent dépassés chaque année. Il convient de réajuster ces contrats aux réalités de leur travail.

<sup>5</sup> Le directeur artistique de Contrechamps est payé (en 2002) sur la base d'un quart de temps. Son travail représente largement plus, et justifie un salaire à mi-temps.

<sup>6</sup> Les tournées à l'étranger sont de moins en moins "rentables" (situation du marché international). Un financement supplémentaire est nécessaire.

<sup>7</sup> Certains instruments sont très difficiles à trouver localement, en prêt ou en location. Nous envisageons donc l'achat d'instruments à crédit (par exemple, un célesta) pour faire face à cette situation.

<sup>8</sup> La recherche et l'organisation des tournées de l'Ensemble Contrechamps nécessiteront tout ou tard la création d'un tel poste.

<sup>9</sup> La fidélisation des musiciens est un impératif pour un Ensemble de musique contemporaine. La revalorisation des contrats sera à cette date une nécessité.

## ANNEXE 2

## Budgets 2002 et 2003

Charges	2002	2003
Productions à Genève (concerts d'abonnement)	515'906	540'000
Tournées de l'Ensemble (Suisse et étranger)	402'661	260'000
Commandes aux compositeurs	10'000	20'000
<b>Total frais de fonctionnement</b>	<b>928'567</b>	<b>820'000</b>
Edition de livres	49'500	69'500
Films <sup>1</sup>	19'000	6'000
Disques <sup>2</sup>	1'500	20'000
<b>Total éditions de livres, films et disques</b>	<b>70'000</b>	<b>95'500</b>
Salaires administratifs	251'653	302'000
Salaires auxiliaires (vente et gestion des livres, ménage)	25'995	30'000
Charges patronales	56'803	70'000
Frais généraux	82'300	85'300
<b>Total des salaires, charges et frais généraux</b>	<b>416'751</b>	<b>487'300</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1'415'318</b>	<b>1'402'800</b>
 <b>Produits</b>		
Subvention Etat	100'000	300'000
Etat/EXSPAUI	88'756	--
<b>Total Etat</b>	<b>188'756</b>	<b>300'000</b>
Subvention Ville	360'000	680'000
Ville/EXSPAUI	168'844	--
<b>Total Ville</b>	<b>528'844</b>	<b>680'000</b>
Fondation Wilsdorf <sup>3</sup>	50'000	50'000
Fondation Pro Helvetia <sup>4</sup>	30'000	30'000
Fondations diverses	10'000	10'000
Fonds culturel/SECSA <sup>5</sup>	150'000	--
<b>Total Fondations</b>	<b>240'000</b>	<b>90'000</b>
Abonnés	30'000	33'000
Billetterie	10'000	11'000
Droits Radio	10'000	10'000
Ventes Editions	17'000	20'000
Aides Editions	5'000	10'000
Coproductions à Genève	60'950	60'000
Recettes des tournées	300'000	200'000
<b>Total Recettes</b>	<b>432'950</b>	<b>344'000</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1'390'550</b>	<b>1'414'000</b>
Résultat	- 24'768	11'200

<sup>1</sup> Coproduction en 2002, postproduction en 2003

<sup>2</sup> Cachets musiciens pour enregistrements

<sup>3</sup> Le soutien de la Fondation Wilsdorf est soumis à des demandes annuelles et n'est pas garanti sur le long terme. Nous l'avons cependant maintenue pour 2003...

<sup>4</sup> Pro Helvetia accorde son aide pour les tournées à condition que des compositeurs suisses figurent au programme.

<sup>5</sup> Le fonds culturel de la SECSA a accordé une aide exceptionnelle de 150'000 F sous forme de garantie de déficit, avec paiement effectif une fois les comptes 2002 remis.



Département des finances  
Cellule d'expertise financière

République et  
Canton de Genève



## PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement     bouclément  
 investissement     Autre

n° 31.00.00.365.19

### 1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit de fonctionnement de 300 000 F en 2003 et 2004, puis de 400 000 F en 2005 et 2006 au titre de subvention cantonale annuelle pour l'Association Contrechamps.

### 2. Financement

Ce crédit de fonctionnement de 300 000 F en 2003 et 2004, puis de 400 000 F en 2005 et 2006, sous la forme d'une subvention cantonale annuelle, est inscrit au budget de fonctionnement dès 2003 sous la rubrique 31.00.00.365.19.

### 3. Remarques

Le présent projet de loi vise à inscrire, en 2003 et 2004, la subvention de 300'000 F en faveur de l'Association Contrechamps, sous la rubrique spécifique 31.00.00.365.19. Le montant de la rubrique sur laquelle l'aide était prélevée jusqu'alors (100'000 F par an sur la 31.00.00.365.07 "Aide aux formations indépendantes") diminue de 100'000 F entre les budgets 2002 et 2003. Ce dernier point est à mettre en regard avec le projet de loi "Ateliers d'ethnomusicologie".

L'exposé des motifs mentionne "Le département de l'instruction publique (DIP) a suivi l'essor de l'association Contrechamps et l'a mise au bénéfice, successivement, d'un contrat de confiance (1991-1999) et d'un contrat de prestations (2000-2002)". Il est à noter qu'il n'existe pas, en l'état, de règles uniformes en la matière au niveau de l'Etat de Genève.

Eve Vaissade

Decosterd Alain

Genève, le 2 septembre 2002

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et l'exposé des motifs transmis le 30 août 2002. La Cellule d'expertise financière n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 3.9.2002

Signature du responsable financier :